

Déclaration finale de la Conférence régionale de haut niveau sur la santé mentale dans toutes les politiques : relever les défis et élaborer des solutions communes

16 et 17 juin 2025
Paris, France



Nous, participants à la Conférence régionale de haut niveau sur la santé mentale dans toutes les politiques, réunis afin de relever les défis et d'élaborer des solutions communes, reconnaissons sans équivoque la nécessité d'une collaboration intersectorielle pour protéger et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Nous constatons qu'à travers le monde, les priorités politiques et financières évoluent en réponse aux crises persistantes et émergentes ainsi qu'aux déterminants de la santé. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre engagement à soutenir la santé mentale et le bien-être comme éléments essentiels au bon fonctionnement d'une société.

Nous rappelons que les systèmes de santé doivent être en mesure de répondre aux besoins des personnes nécessitant un soutien en santé mentale, en proposant des solutions adaptées à l'âge, inclusives, accessibles et centrées sur la prévention, indépendamment du genre, de la religion, du niveau d'éducation, de la situation professionnelle, du statut socio-économique ou de la capacité à payer, ou du lieu d'origine, y compris en situation d'urgence.

Nous réaffirmons la nécessité d'opérationnaliser le concept de la santé mentale dans toutes les politiques, concept récurrent dans le dialogue avec les autorités nationales, les partenaires et les parties prenantes.

La promotion de la santé mentale et la prévention des troubles mentaux relèvent de la responsabilité de tous les secteurs gouvernementaux, notamment, sans toutefois s'y limiter : l'agriculture, la culture et les arts, la défense, l'éducation, l'emploi, l'énergie, l'environnement, la famille, les finances, le logement, l'innovation, la justice, les forces de l'ordre, la migration, les sports, les transports et la protection sociale. Nous reconnaissons que des mécanismes permettant la coordination entre tous ces secteurs sont essentiels. Ces mécanismes constituent des leviers essentiels à la mise en œuvre des politiques de santé mentale lorsqu'ils existent et deviennent des barrières majeures lorsqu'ils font défaut.

Nous soulignons que chaque individu possède des capacités et une expérience de vie uniques, largement façonnées par le statut socio-économique, le genre, le handicap, l'ethnicité et d'autres déterminants de la santé.

Nous saluons les mesures proactives déjà prises par de nombreux gouvernements pour établir ou renforcer des mécanismes assurant une action intersectorielle sur la santé mentale aux niveaux local, régional et national. C'est dans cet esprit de coopération que nous présentons cette déclaration finale. Par des efforts coordonnés entre tous les secteurs gouvernementaux, nous nous engageons à élaborer, mettre en œuvre et surveiller en continu des politiques et mécanismes nationaux et locaux afin de :

Harmoniser les flux financiers entre différents secteurs et niveaux de gouvernement pour un objectif commun, tout en garantissant une responsabilité collective : améliorer le bien-être, prévenir les troubles mentaux et promouvoir le rétablissement, contribuant ainsi à une société plus résiliente ;

Renforcer les liens sociaux en favorisant des espaces publics, des services et des initiatives éducatives qui déconstruisent la stigmatisation et la discrimination envers les personnes vivant avec des troubles mentaux, tels que le logement inclusif, les arts, les activités culturelles, sportives et physiques, les espaces communautaires adaptés à tous âges, les campagnes d'information, etc. ;

Mobiliser les écoles, l'enseignement supérieur, les établissements de recherche, le milieu carcéral, le monde du travail, les médias, les organisations non gouvernementales, le secteur agricole, les services de santé et les services sociaux afin de développer et appliquer des politiques en faveur de la santé mentale et du bien-être, prévenir les troubles mentaux (y compris par la recherche sur les marqueurs précoces) et promouvoir les compétences psychosociales, y compris la prévention du suicide ;

Impliquer, dès le départ et via une approche de co-création, les personnes concernées, leurs familles et leurs aidants dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques multisectorielles ;

Transformer les environnements communautaires, en partenariat avec la communauté scientifique, en fournissant aux lieux de travail, prestataires de soins, urbanistes, forces de l'ordre, associations de logement et autres secteurs les connaissances et outils nécessaires à un impact positif sur la santé mentale et le bien-être des populations ;

Garantir un accès équitable à des services communautaires protégeant la santé mentale, favorisant le bien-être et facilitant le rétablissement dans tous les contextes, notamment par l'intégration de la santé mentale dans les plans de préparation, de résilience et de rétablissement aux urgences ;

Veiller à ce que les espaces numériques et les ressources en ligne soient sûrs, fondés sur les preuves émergentes concernant les impacts sur la santé mentale, avec des régulations établies, notamment via des partenariats public-privé fiables ;

Faciliter l'accès aux droits sociaux des personnes souffrant de troubles mentaux, par exemple en adaptant les transports publics aux personnes présentant des difficultés cognitives, en assurant l'accessibilité des outils de communication ou en simplifiant les démarches administratives ;

Assurer que l'adhésion à la Convention des Nations Unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées et à la Charte des droits de l'enfant de l'ONU soit intégrée à toutes les politiques et à travers tous les secteurs, dans une approche basée sur les droits incluant les voix des personnes concernées par un trouble psychique, de leurs familles et communautés.

Pour une mise en œuvre efficace de ces politiques nationales et locales, nous nous engageons à renforcer la collaboration intersectorielle en :

Établissant des comités consultatifs multisectoriels, coordonnant les dialogues politiques de haut niveau et consolidant les efforts dans la mise en œuvre de politiques spécifiques, particulièrement celles visant les groupes marginalisés, dont les personnes atteintes de troubles mentaux sévères ;

Établissant ou renforçant des équipes nationales dédiées à la coordination et au suivi des politiques de santé mentale, en co-création avec les personnes concernées par un trouble psychique, leurs familles, les aidants, le secteur non gouvernemental et d'autres acteurs non étatiques ;

Veillant à ce que toutes les stratégies nationales sur la santé mentale soient élaborées et mises en œuvre avec tous les ministères concernés ;

Optimisant les ressources financières, humaines et techniques, en mutualisant lorsque cela est approprié, afin de faciliter la coordination intersectorielle des actions nationales et locales, en établissant des mécanismes de suivi et d'évaluation intersectoriels, tout en priorisant la santé mentale dans les agendas nationaux et infranationaux ;

Renforçant les capacités des acteurs locaux, notamment des municipalités et gouvernements locaux, dans la mise en œuvre de politiques intersectorielles.

Déclaration finale de la Conférence régionale de haut niveau sur la santé mentale dans toutes les politiques : relever les défis et élaborer des solutions communes

Cette déclaration finale constitue un guide concis résumant les priorités clés et les actions définies lors de la Conférence régionale de haut niveau sur l'innovation des politiques relatives à la santé mentale dans toutes les politiques dans la Région européenne de l'OMS, tenue à Paris (France) les 16 et 17 juin 2025. L'adhésion à cette déclaration n'implique pas un engagement contraignant de la part des États membres, entités ou organisations représentées participant à la conférence. Son objectif est de fournir un aperçu clair et succinct des discussions et résultats de la conférence, contribuant à faire progresser l'innovation politique pour la santé mentale dans toutes les politiques. La rédaction de cette déclaration finale résulte d'une collaboration entre le Ministère français de la Santé et de l'Accès aux soins, le Centre collaborateur de l'OMS pour la formation et la recherche en santé mentale situé à Lille (France) et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, avec des contributions précieuses des participants à la conférence. Cette conférence régionale de haut niveau a pu être organisée grâce au financement issu des accords de contribution conclus entre la Commission européenne et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (« Relever les défis en matière de santé mentale dans les États membres de l'UE, en Islande et en Norvège » et « Soutien à la résilience sanitaire dans le Partenariat oriental »).